

99274

Ministère ou organisme	Dossier
Société de l'assurance automobile du Québec (Société) y compris dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires	
Unité administrative	Montant total
Toutes les unités administratives	
Titre du programme	
SAAQ y compris dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires	

Objet de la demande

Suivant l'engagement de la Société de rendre compte annuellement sur le niveau d'effectif utilisé et sur l'évolution des déficits annuel et cumulé des activités d'émission de permis de conduire et d'immatriculation, une demande est faite au Conseil du trésor de prendre acte de la reddition de comptes déposée, laquelle démontre que la Société respecte ses engagements pour 2016-2017 ainsi que pour 2017-2018 et poursuit le remboursement du déficit cumulé des activités en permis de conduire et d'immatriculation, et ce, sans augmenter la tarification.

Synthèse des explications**1. CONTEXTE DE LA DEMANDE**

Depuis 2013, la Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) rend compte annuellement au Conseil du trésor sur le niveau d'effectifs utilisé et sur l'évolution des déficits annuels et cumulés des activités d'émission des permis de conduire et d'immatriculation. Il est prévu que cet exercice soit l'occasion pour la Société de présenter, pour une analyse prioritaire, ses besoins en ressources humaines, notamment pour de nouveaux mandats, responsabilités ou opportunités d'affaires.

La Société s'est engagée à résorber son déficit annuel récurrent de 35 M\$ et son déficit cumulé de 218 M\$ par des gains de productivité de 5 % par année et par l'amélioration des services à la clientèle.

Afin de répondre aux attentes et faire face à l'augmentation du volume d'affaires et des besoins de sa clientèle, de ses partenaires et des autres administrations, la Société modernise ses services et ses processus en faisant appel aux technologies de l'information. Des retombées économiques supérieures aux investissements seront en contrepartie réalisées, ce qui assurera le remboursement du déficit cumulé et permettra de récupérer les ressources investies sans augmentation de la tarification aux clients.

Afin d'assurer le succès de cette modernisation, les règles de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles ont été revues¹, des effectifs supplémentaires temporaires pour la durée de ce projet ont été obtenus, et des investissements ont été inscrits² au Plan québécois des infrastructures (PQI) en ressources informationnelles. La Société a conclu un contrat à la suite d'un processus d'appel d'offres public³ autorisé par le Secrétariat du Conseil du trésor et vérifié par des vérificateurs indépendants permettant d'assurer la qualité des produits et des services professionnels retenus pour la modernisation de ses systèmes, tout en respectant les principes énoncés à l'article 2 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Ces travaux permettront à la Société notamment :

- d'augmenter les services aux clients principalement par plus de services en ligne disponible 24/7 et d'exiger moins de déplacements obligatoires ;
- de faciliter la transmission d'informations avec les partenaires ;
- d'offrir un environnement de travail stimulant et à valeur ajoutée ;
- d'obtenir un capital informationnel exploitable et fiable ;
- de bénéficier d'une solution pérenne et évolutive.

Le projet a débuté sa phase de réalisation en 2017 et celle-ci s'échelonne jusqu'en 2021. Jusqu'à maintenant, les résultats sont probants. La Société respecte ses objectifs et la rentabilité du projet permet le remboursement du déficit cumulé des activités de permis de conduire et d'immatriculation⁴ sans augmentation de la tarification aux clients.

¹ CT213662 du 18 février 2014

² CT218058 du 29 août 2017

³ CT 214920 du 21 avril 2015

⁴ CT 213661 du 18 février 2014 et CT 214921 du 21 avril 2015

Ministère ou organisme	Dossier
Société de l'assurance automobile du Québec (Société) y compris dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires	
Unité administrative	Montant total
Toutes les unités administratives	
Titre du programme	
SAAQ y compris dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires	

Objet de la demande

Suivant l'engagement de la Société de rendre compte annuellement sur le niveau d'effectif utilisé et sur l'évolution des déficits annuel et cumulé des activités d'émission de permis de conduire et d'immatriculation, une demande est faite au Conseil du trésor de prendre acte de la reddition de comptes déposée, laquelle démontre que la Société respecte ses engagements pour 2016-2017 ainsi que pour 2017-2018 et poursuit le remboursement du déficit cumulé des activités en permis de conduire et d'immatriculation, et ce, sans augmenter la tarification.

2. REDDITION DE COMPTES POUR 2016-2017 et 2017-2018

Les efforts de gestion et un suivi serré ont permis d'absorber tel que prévu, la croissance du volume d'affaire de 1 % par année tout en assurant un niveau de services adéquat. Les cibles convenues avec le ministère des Finances quant au remboursement du déficit ont été dépassées, et ce, sans augmentation de la tarification.

	Niveau d'effectif utilisé (heures rémunérées / ETC transposés)		Surplus annuel		Solde du déficit cumulé	
	Cible convenue	Réel	Cible convenue ⁵	Réel	Cible convenue ⁶	Réel
2016-2017	6 226 000 3 410	6 096 036 3 338	0,3 M\$	12,7 M\$	191 M\$	178 M\$
2017-2018	6 500 722* 3 560	6 027 620 3 300	0,0 M\$	11,1 M\$	178 M\$	167 M\$

* Inclus les 262 987 heures rémunérées supplémentaires accordées pour le Plan de transformation de la Société

2.1. Niveau d'effectifs utilisé

En 2016-2017, le niveau d'effectifs utilisé (6 096 036 heures rémunérées) est moindre que la cible obtenue du Conseil du trésor (6 226 000 heures rémunérées) le 17 mai 2016⁶.

En 2017-2018, le niveau d'effectifs utilisé (6 027 620 heures rémunérées) est moindre que la cible obtenue du Conseil du trésor (6 500 722 heures rémunérées) le 30 mai 2017⁷, ajusté le 29 août 2017⁸.

Par ailleurs, rappelons que parmi les effectifs totaux, environ 18 500 heures (10 ETC) sont affectées aux mandats confiés par le ministère des Transports, ne faisant pas partie de la mission de la Société. De plus, 262 987 heures rémunérées¹⁰ supplémentaires accordées en 2017 sont affectées à la réalisation du projet de la Société. Celles-ci seront complètement remboursées en 2022-2023 selon l'échéancier prévu au CT 218058 du 29 août 2017.

2.2 Évolution du déficit cumulé des activités de permis de conduire et d'immatriculation

La Société a poursuivi le remboursement de son déficit cumulé en 2016-2017 ainsi qu'en 2017-2018. Elle dépasse ainsi ses engagements envers le ministère des Finances au 31 mars 2018 soit un déficit de 167 M\$ comparativement à une cible convenue de 178 M\$.

⁵ Entente en vertu du paragraphe 60 de l'article 648 du Code de la sécurité routière pour la perception des droits sur le permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules routiers.

⁶ CT216343, 17 mai 2016

⁷ CT217701, 30 mai 2017

⁸ CT218058, 29 août 2017

Ministère ou organisme	Dossier
Société de l'assurance automobile du Québec (Société) y compris dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires	
Unité administrative	Montant total
Toutes les unités administratives	
Titre du programme	
SAAQ y compris dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires	

Objet de la demande

Suivant l'engagement de la Société de rendre compte annuellement sur le niveau d'effectif utilisé et sur l'évolution des déficits annuel et cumulé des activités d'émission de permis de conduire et d'immatriculation, une demande est faite au Conseil du trésor de prendre acte de la reddition de comptes déposée, laquelle démontre que la Société respecte ses engagements pour 2016-2017 ainsi que pour 2017-2018 et poursuit le remboursement du déficit cumulé des activités en permis de conduire et d'immatriculation, et ce, sans augmenter la tarification.

Sources de financement

S/O

Sous-ministre ou dirigeant de l'organisme	Date	Mi	Date
	2018/11/29		4-12-18
Sous-ministre ou dirigeant de l'organisme	Date	Ministre	Date

ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES					CERTIFICAT D'IMPUTATION ET DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE	
IMPUTATION			ANNÉES			
Programme	Élément	Super catégorie	En cours 20	-20	Ultérieures	Directeur de la comptabilité
						Date
						Pour renseignements, s'adresser à :
						Téléphone

RÉSERVÉ AU CONSEIL DU TRÉSOR

DÉCISION : VOIR PAGE SUIVANTE

C.T. : 220367

DATE : 5 FÉV. 2019

LE CONSEIL DU TRÉSOR DÉCIDE :

1. D'approuver la demande;
2. De rescinder le paragraphe 4 de sa décision du 21 mai 2013 (C.T. 212619);
3. D'indiquer à la Société de l'assurance automobile du Québec qu'elle devra soumettre au Conseil du trésor, une reddition de comptes biennale couvrant deux exercices financiers. Cette reddition de comptes devra :
 - a) porter sur l'évolution du déficit annuel et du déficit cumulé des activités d'émission des permis de conduire et d'immatriculation;
 - b) contenir l'évolution de certaines données opérationnelles à convenir avec son Secrétariat (Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes), démontrant que la résorption du déficit n'affecte pas le niveau de service à la clientèle;
 - c) couvrir les exercices 2018-2019 et 2019-2020 pour la première édition et être soumise au plus tard le 30 septembre 2020 puis aux deux ans pour les redditions de comptes subséquentes.

Le greffier du Conseil du trésor,

LOUIS TREMBLAY